



INSCRIPTIONS COUPES ET CHAMPIONNATS

Les inscriptions aux compétitions nationales s'effectuent en ligne uniquement. Le site « inscriptions en ligne » de la fédération permet à chaque club d'inscrire ses compétiteurs en un clic. Une seule adresse pour vous connecter : <http://www.ffkcompetition.fr>.

Pour participer aux compétitions départementales, les clubs doivent s'inscrire en ligne également (par internet via une plateforme). Il suffit de cliquer sur le logo ci-dessous :



L'utilisateur est dirigé vers la plateforme fédérale en ligne et doit entrer son numéro identifiant et son mot de passe.

Vous n'avez pas besoin de rechercher les numéros de licences ou les catégories d'âge et de poids, le listing des compétiteurs de votre club autorisés à participer à la compétition s'affiche directement à l'écran.

Chaque club dispose de son identifiant et de son code d'accès confidentiel (envoyés par la fédération) que seul le Président du club ou la personne chargée de faire les inscriptions sont habilités à utiliser. Il est important de ne pas divulguer le code confidentiel. En cas de perte ou d'oubli de votre code confidentiel, contactez le service des compétitions: competition@ffkarate.fr

Avantages

Le listing des compétiteurs du club autorisés à la compétition s'affiche directement à l'écran. Vous n'avez plus besoin de rechercher :

- Les numéros de licences
- Les catégories d'âges et de poids

En pratique

Lors de sa connexion, le club a la possibilité de télécharger un manuel de prise en main rapide.

Pour inscrire des compétiteurs, il suffit d'aller sur l'onglet « compétition » puis sur « lister » et enfin de sélectionner la compétition voulue.

Le club voit apparaître la liste de ses licenciés qui correspondent à la manifestation sélectionnée.

Par exemple, si le club choisit la coupe départementale kata pupilles et benjamins, en cliquant sur l'onglet « benjamin » l'écran fera automatiquement apparaître tous les benjamins du club qui sont licenciés.

Le club cochera simplement les benjamins qu'il souhaite inscrire à la compétition.

Attention, il y a un onglet Masculin et un autre Féminin. Vous ne trouverez pas une licenciée benjamine dans l'onglet masculin, seuls les hommes apparaîtront.

Lorsque vous saisissez une licence en ligne vous devez attendre 3 jours avant de pouvoir inscrire le licencié à une compétition. Ainsi, vous devez au plus tard enregistrer vos licences 4 jours avant la clôture d'une compétition.

Les compétiteurs sélectionnés seront « mis dans un panier » (comme pour un achat de marchandises en ligne). Le club pensera à bien valider son panier de sélection en allant jusqu'au bout de la procédure.

Tant que l'utilisateur n'est pas allé jusqu'au bout de la procédure, il peut modifier son panier en ajoutant ou supprimant des compétiteurs, le panier reste enregistré même si le club se déconnecte et revient plusieurs jours plus tard.



Plusieurs paniers peuvent également être enregistrés pour une même compétition, c'est-à-dire qu'un club peut ajouter un nouveau compétiteur, même s'il a déjà validé un premier panier.

Le club qui valide un panier reçoit automatiquement un mail récapitulatif de son panier. S'il ne reçoit pas de mail, c'est que le panier n'a pas été complètement validé.

L'inscription est possible jusqu'à minuit (23h59'59'') du jour de clôture des inscriptions.

Le paramétrage des compétitions distingue une compétition kata et combat.

Lorsqu'une manifestation propose une compétition kata et une compétition combat le même jour, il faut cliquer sur chacune des compétitions.

Erreur dans l'enregistrement d'une licence :

-Un club peut changer lui-même le sexe d'un licencié s'il souscrit ses licences en ligne. Dans le cas contraire il doit contacter le service licence de la fédération pour demander le changement (Tél : 01 41 17 44 46 (du lundi ou vendredi de 9h30 à 12h30) et licences@ffkarate.fr).

-Pour changer la catégorie d'âge d'un licencié, contacter le service licences de la fédération.

Rappel Poids :

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, junior et senior, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit. En revanche, pour les catégories, poussin, pupille, benjamin et minime et cadet si le poids d'un compétiteur (trice) ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur (trice) change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service compétition de la fédération ou le comité départemental des Ardennes.